



**Service de l'urbanisme**  
195, boulevard Matagami, C.P. 160  
Matagami (Québec) J0Y 2A0

## PERMIS DE FEUX D'ARTIFICE

### Identification du requérant

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

N° d'immeuble \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Cellulaire \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

### Lieu d'utilisation des feux d'artifice

Cochez si même adresse que le requérant

N° d'immeuble \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Type d'événement      Familial (privé)       Rassemblement public

Ce permis est valide du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

### Conditions à respecter lors de l'utilisation de feux d'artifice

Toute personne qui manipule des feux d'artifice autorisée en vertu de la réglementation municipale doit respecter les conditions suivantes :

- Avoir sur les lieux de l'évènement et à proximité de celui-ci l'équipement nécessaire pour empêcher sa propagation en tout temps, à savoir un boyau d'arrosage ou un extincteur portatif;
- Assurer une surveillance constante des feux d'artifice par au moins un adulte, qui doit voir à ce que les conditions imposées par le présent règlement soient respectées en tout temps;
- L'endroit prévu pour les feux d'artifice doit être sécuritaire à l'égard et à toutes les circonstances;
- S'assurer de la sécurité des lieux avant de quitter;
- Interdiction d'utiliser des feux d'artifice après 1 heure du matin;
- Lorsque SOPFEU émet un avis d'interdiction de brûlage, il sera défendu de faire des feux d'artifice, et ce, même si un permis municipal est émis. Afin de valider si un tel avis est en vigueur, veuillez consulter le site [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca).

Je confirme que les renseignements ci-haut sont véridiques et que si le permis m'est octroyé, je m'engage à respecter les règlements et lois s'y rapportant.

\_\_\_\_\_  
Signature du requérant

\_\_\_\_\_  
Signature de l'inspecteur municipal

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date